



RCS : CRETEIL

Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 02543

Numéro SIREN : 793 526 930


Nom ou dénomination : 123 AUTO

Ce dépôt a été enregistré le 29/10/2015 sous le numéro de dépôt 16169

**123 AUTO**  
**Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 5 rue Desgenettes, 94100 SAINT MAUR DES FOSSES**  
**793526930 RCS CRETEIL**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 24 SEPTEMBRE 2015**

*Certifié conforme  
à l'original*



Le 24 septembre 2015,  
A 10 heures 30,

Les associés de la société 123 AUTO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 5 rue Desgenettes 94100 SAINT MAUR DES FOSSES, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Miguel FERREIRA, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Nathalie RODRIGUES et Monsieur Daniel Orlando OLIVEIRA SAMPAIO, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Manuel FERREIRA est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 5000 sur les 5000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au moins 75% des droits de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Miguel FERREIRA de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

Monsieur Manuel FERREIRA  
Né à LIVRY-GARGAN le 14 avril 1969  
De nationalité portugaise  
Demeurant 27 rue Pierre Curie, 93190 LIVRY-GARGAN

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs

Le Président

Le secrétaire